

# U<sup>2019</sup>NSS

## Fiche Sport

# 39 - Volleyball

Mise à jour : 21 septembre 2018



# Sommaire

---

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 21
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 22
Membres CMN	Page 25
Annexes	Page 26

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Volleyball a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées<sup>1</sup>.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (UN seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

## Compétition

### Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

### Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

### Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

### Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- **Rugby,**
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

**Textes de Référence :**

- LC Sécurité

# Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2017 et 2018), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2018), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Volleyball**, des Pôles Espoir de la FFVolley ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFVolley.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports** (Élite, Senior, Relève ou Reconversion), Sportifs de collectifs nationaux, sportifs espoirs en 2018 et / ou en 2019. La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

**Les élèves listés en Pôles Espoir en 2017 - 2018 ne sont pas autorisés à participer en équipe d'établissement ou en excellence**

- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Volleyball par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 - 2017 et / ou 2017 - 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

# Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Volleyball à 4 Minimes, Cadets, Juniors et Lycées Filles

## Précisions spécifiques

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	6 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat <ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimes avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum dans la composition d'équipe) Surclassement interdit des B3</li> <li>- Cadets avec M2, C1, C2 Surclassement interdit des M1</li> <li>- Juniors avec C2, J1, J2</li> <li>- Lycées Filles avec M2, C1, C2, <b>J1, J2</b> Surclassement interdit des M1</li> </ul>			
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France			
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.			
TYPE DE JEU	à 4			
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	4			
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	6			
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	6			
BALLONS	MOLTEN			
NOMBRE DE SETS POUR UN MATCH PAR JOUR	3 sets gagnants			
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE <sup>2</sup>	2 sets gagnants			
NOMBRE DE SETS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 sets gagnants			
MIXITÉ	Pas de mixité			
	<b>MINIMES</b>	<b>CADETS</b>	<b>JUNIORS</b>	<b>LYCÉES FILLES</b>
HAUTEUR DES FILETS	F : 2,10 G : 2,24	G : 2,35	G : 2,43	F : 2,24
TAILLE DES TERRAINS	7m x 14m			

<sup>2</sup> En Volley-ball, et lors de poule de trois équipes, le 1<sup>er</sup> match sera tiré au sort ; le 2<sup>ème</sup> match opposera l'équipe vainqueur du 1<sup>er</sup> match à la 3<sup>ème</sup> équipe ; le 3<sup>ème</sup> match opposera l'équipe perdante du 1<sup>er</sup> match à la 3<sup>ème</sup> équipe.

## Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 4 Maillot d'AS numéroté devant et derrière obligatoire (maillot de club interdit, cf. Règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>16</b> maximum en M, C et Lycées Filles <b>12</b> maximum en J
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimales filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimales garçons Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement cadets Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniors Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées filles

### Modalités de qualification 16 équipes<sup>3</sup>

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>2</b>
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>1</b>
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	<b>2</b>
<b>5</b>	Besançon	Dijon		<b>1</b>
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>1</b>
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>1</b>
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>2</b>
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>2</b>
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	<b>2</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>15</b>

+ 16<sup>ème</sup> place

Si **0** équipe des Ultramarins  
 Si **1** équipe des Ultramarins  
 Si **2** équipes des Ultramarins

**1** équipe de l'Académie organisatrice  
 Qualifiée  
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

### Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>2</b>
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>1</b>
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	<b>1</b>
<b>5</b>	Besançon	Dijon		<b>1</b>
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>1</b>
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>1</b>
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>1</b>
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>1</b>
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	<b>1</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>11</b>

+ 12<sup>ème</sup> place

Si **0** équipe des Ultramarins  
 Si **1** équipe des Ultramarins  
 Si **2** équipes des Ultramarins

**1** équipe de l'Académie organisatrice  
 Qualifiée  
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

<sup>3</sup> Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines



## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 19 avril 2019 pour les minimes G et F, cadets
- 8 mars 2019 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

## Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

### 16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2018	IA du 3 <sup>ème</sup> 2018	IA du 2 <sup>ème</sup> 2018	IA du 4 <sup>ème</sup> 2018
IA du 8 <sup>ème</sup> 2018	IA du 7 <sup>ème</sup> 2018	IA du 6 <sup>ème</sup> 2018	IA du 5 <sup>ème</sup> 2018
IA du 9 <sup>ème</sup> 2018	IA du 10 <sup>ème</sup> 2018	IA du 11 <sup>ème</sup> 2018	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15 <sup>ème</sup> 2018	IA du 14 <sup>ème</sup> 2018	IA du 13 <sup>ème</sup> 2018	IA du 12 <sup>ème</sup> 2018

### 12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2018	IA du 3 <sup>ème</sup> 2018	IA du 2 <sup>ème</sup> 2018	IA du 4 <sup>ème</sup> 2018
IA du 8 <sup>ème</sup> 2018	IA du 7 <sup>ème</sup> 2018	IA du 6 <sup>ème</sup> 2018	IA du 5 <sup>ème</sup> 2018
IA du 9 <sup>ème</sup> 2018	IA du 10 <sup>ème</sup> 2018	IA du 11 <sup>ème</sup> 2018	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1<sup>er</sup> tour de poule.

# Championnats de France UNSS Excellence Volleyball à 6 Minimes, Lycées Garçons et Filles

## Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
- ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Élite, Senior, Relève ou Reconversion), Sportifs de collectifs nationaux, sportifs espoirs en 2018 et / ou en 2019.

## Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives ayant atteint en 2018 les 1/2 finales des championnats de France Excellence.
- Les Associations Sportives 1/4 de finaliste 2017 et 2018 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>- 12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat de France Mixité interdite</p> <p>Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de joueurs pour 1 match : 12</li><li>- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12</li><li>- Nombre de sets (si 1 seul match dans la journée) : 3 sets gagnants</li><li>- Nombre de sets en tournoi : 2 sets gagnants</li></ul> <p>Lycées avec C1, C2, J1</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de joueurs pour 1 match : 12</li><li>- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12</li><li>- Nombre de sets (si 1 seul match dans la journée) : 3 sets gagnants</li></ul> <p>Nombre de sets en tournoi : 2 sets gagnants</p>
JEUNE ARBITRE	<p>1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</p>

## Informations complémentaires

RÈGLEMENT	FFVolley à 6			
	Maillot d'AS numéroté devant et derrière obligatoire (maillot de club interdit, cf. Règlement fédéral)			
HAUTEUR DE FILET	<b>MF</b>	<b>MG</b>	<b>Lyc F</b>	<b>Lyc G</b>
	2,18	2,24	2,24	2,43
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale			
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminé par la Direction Nationale UNSS			
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>12</b> maximum en M  <b>8</b> maximum en Lyc			
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons Champion de France UNSS Excellence lycées filles Champion de France UNSS Excellence lycées garçons			

QUALIFICATIONS BEACH

# Modalités pour les Associations Sportives Excellence

## Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 12 octobre 2018

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 12 octobre 2018 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

## Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Volleyball par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

## Les serpents des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1 <sup>ère</sup> Sortie	A1
2 <sup>ème</sup> Sortie	B1
3 <sup>ème</sup> Sortie	C1
4 <sup>ème</sup> Sortie	D1

## 2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2    B2    C2    D2    puis :  
A3    B3    C3    D3    puis éventuellement :  
A4    B4    C4    D4

### Formule compétition

#### 1. Championnat à 16 équipes

4 poules de 4

¼ de finales « Hauts »	1A	2D	¼ de finales « Bas »	3A	4D
	1B	2C		3B	4B
	2A	1D		4A	3D
	2B	1C		4B	3C

½ Finales « Hauts » et « Bas »

Finale A et de classement

#### 2. Championnat à 12 équipes

4 poules de 3

2 <sup>ème</sup> tour de Poule	1A	2A	1D	2D
	1B	2B	1C	2C

On ne rejoue pas les matches déjà joués et les points du 1<sup>er</sup> tour de poule contre ces équipes restent acquis

**Rappel** on ne tient pas compte des points acquis contre les équipes éliminées au 1<sup>er</sup> tour de poule

½ finales croisées

Finales A et de classement

### Points attribués et gestion des égalités

**Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :**

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : match gagné 2 ou 3 sets à 0 (25 - 0)

**En cas d'égalité à la fin des matches de poule,** Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre en compte le quotient général entre les sets marqués et ceux concédés,
2. Si une égalité persiste, prendre en compte du quotient général entre les points marqués et ceux concédés,
3. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité,
4. Si une égalité persiste, prendre en compte le quotient particulier entre les sets marqués et ceux concédés, puis prendre en compte le quotient particulier entre les points marqués et ceux concédés,
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).



## **Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité**

### Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

### Filles

Harmonisation entre les catégories garçons et filles et avec les autres les sports collectifs UNSS.

### International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Une réflexion sera entamée pour une rencontre internationale en filles.

### Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué. Des actions particulières seront engagées.

### Club Jeune

- Un outil de partenariat pour une pratique continue du volley des élèves de collèges et de lycées,
- Une ouverture de l'AS de l'établissement sur la vie de la cité,
- Une convention établie entre l'UNSS et la FF Volley,
- Une AS affiliée à la FFVolley avec une autorisation du SD UNSS et une validation de la Ligue régionale de la FFVolley,
- Une licence UNSS FFVolley unique donnant droit aux actions UNSS et aux actions FFVolley pouvant mentionner la double appartenance, permettant de jouer dans les 2 structures,
- Un parrainage par un club FFVolley, un comité ou une ligue qui fait l'objet d'une convention avec des aides réciproques,
- Une affiliation et 15 licences gratuites ainsi que le responsable pour une création.

### Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- À la fin de chaque tous les joueurs se serrent la main ainsi que celles des Jeunes Arbitres.

#### **Textes de Référence :**

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020



## Sécurité

**Textes de Référence :**

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



## Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



## 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

## 2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## 3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFVolley

### 3.1. Le Jeune Arbitre

La convention entre l'UNSS et la FFVolley précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFVolley.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel Volleyball.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

### **Passerelle UNSS - FFVolley**

1. Arbitre validé National en 4 X 4 (Chpt de France et par un membre CMN obligatoirement) sera validé arbitre jeune FFVolley (ou Arbitre Départemental si + de 18 ans)  
Pratique et théorie étant contrôlées sur le support Championnat de France.
2. Arbitre validé National en 6 X 6  
Idem cas précédent
3. Arbitre Académique en 4 X 4  
Pas de validation possible Arbitre jeune FFVolley / Arbitre Départemental compte tenu de la disparité importante qui existe dans la formation et la validation en filière UNSS.
4. Arbitre Académique en 6 X 6  
Pas de validation automatique. Charge à la CDA ou à la CRA concernée de vérifier par des épreuves pratiques et / ou théorique le niveau atteint par le candidat.

## Passerelle FFVOLLEY - UNSS

1. Arbitre Jeune / Départemental FFVolley (épreuve pratique et théorique) sera validé Arbitre Académique UNSS mais se soumettra à l'examen écrit sur un Chpt de France pour une éventuelle validation Nationale (cette note permettant au candidat la prise de points pour l'épreuve du Baccalauréat).

NB : Afin de rendre possible la réciprocité évoquée plus avant, il serait souhaitable qu'un membre de la FFVB dont les compétences sont reconnues en terme d'arbitrage puisse être présent lors des phases finales des différents chpts de France UNSS.

- Membre CCA
- Pool des superviseurs CCA
- Arbitre référent géographiquement disponible sur proposition de la CRA concernée par la compétition UNSS.

Communication sera faite des différentes implantations des finales Nationales UNSS à la FFV dès lors que le calendrier en sera établi. Ajout d'une case FFVolley dans le tableau des désignations CMN pour les championnats de France.

En résumé voici les différentes possibilités sous la forme d'un tableau

	<b>4 X 4</b>	<b>6 X 6</b>
Arbitre International UNSS	Sans objet	Arbitre Jeune FFVolley ou Départemental si + de 18 ans
Arbitre National UNSS	Arbitre Jeune FFVolley ou Départemental si + de 18 ans	Arbitre Jeune FFVolley ou Départemental si + de 18 ans
Arbitre Académique UNSS	Pas de validation automatique FFVolley CDA / CRA restent maître d'oeuvre	Pas de validation automatique FFVolley CDA / CRA restent maître d'oeuvre
Arbitre Départemental ou district UNSS	Pas d'équivalence possible	Pas d'équivalence possible
Arbitre Jeune Ou Départemental FFVolley	Validation arbitre Académique Avec épreuve théorique UNSS Validation Nationale possible	Validation arbitre Académique Avec épreuve théorique UNSS Validation Nationale possible

### 3.2. Le Jeune Coach

Il est désormais possible de former un Jeune Coach UNSS au sein de l'Association Sportive de l'établissement.

Les documents de formation et de certification sont à consulter sur OPUSS.

Le Jeune Coach de niveau 2 peut obtenir une équivalence de certification à la FFVolley dès lors qu'il est licencié FFVolley. Il doit pour cela satisfaire à 20 heures d'encadrement dans un club.

#### 4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2018 - 2019)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

#### 5. Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition  
Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.

#### Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : identique à la date butoir des qualifications des équipes

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeur adjoint de l'UNSS en charge du sport : Philippe DEKEYSER

## FFVB

Franck VACHER  
Olivier SITRUK  
Michelle AKILIAN

## UNSS

Sophie CAILLOT  
Alain CORNICARD  
Thierry SUC  
Gildas THANGUY  
Patrick PRÉVOST  
Xavier PIBOTEAU  
Annabelle CONTIN

Responsable Communication

## Délégués techniques UNSS

Mylène TOUBANI-BARDET  
Laëtitia PICARD  
Serge RAINERI

## Référent FFVB

Johann MOREL

## Réseau informatique

Pascal COMBETTES

# Annexe 1

---

## **Associations Sportives 1/4 de finalistes 2017 et 2018 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

---

### Volleyball Minimes Filles

---

Col Salagou CLERMONT L'HÉRAULT	MONTPELLIER
Col André Malraux CHATEILLAILLON	POITIERS

---

---

### Volleyball Minimes Garçons

---

Col Frédéric Bazille BEAUNE LA ROLANDE	ORLÉANS/TOURS
--	---------------

---

---

### Volleyball Lycées Filles

---

Lyc Paul Cézanne AIX EN PROVENCE	AIX/MARSEILLE
----------------------------------	---------------

---

---

### Volleyball Cadets

---

Lyc Pierre Lagourge LE TAMPON	LA RÉUNION
-------------------------------	------------

---

---

### Volleyball Juniors

---

---

### **IMPORTANT**

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

## Annexe 2

---

### **Associations Sportives ayant atteint en 2018 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

---

#### **Volleyball Minimes Filles**

---

Col Émile Roux LE CANNET	NICE
Col André Malraux ASNIÈRES	VERSAILLES
Col La Vallée ÉPINAY SOUS SÉNART	VERSAILLES
Col Éile Zola KINGERSHEIM	STARSBOURG

---

#### **Volleyball Minimes Garçons**

---

Col Simin Palay LESCAR	BORDEAUX
Col Jacques Prévert COUTANCES	CAEN
Col La Vallée ÉPINAY SOUS SÉNART	VERSAILLES
Col Les Tros Mares LE TAMPON	LA RÉUNION

---

#### **Volleyball Lycées Filles**

---

Lyc Raymond Naves TOULOUSE	TOULOUSE
Lyc Émile Zola RENNES	RENNES
Lyc Jean Bart DUNKERQUE	LILLE
Lyc Albert Schweitzer MULHOUSE	STRASBOURG

---

#### **Volleyball Lycées Garçons**

---

Lyc Joliot Curie SÈTE	MONTPELLIER
Lyc Jean Perrin REZÉ	NANTES
Lyc Grandmont TOURS	ORLÉANS/TOURS
Lyc Jean Bart DUNKERQUE	LILLE

---

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.



## Annexe 3

---

### **Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2018**

#### **et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

Volleyball

---

---

## Annexe 4

---

---

### **Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

Volleyball

---

---

## Annexe 5

### Points de Pénalité

1 carton jaune	= 1 point
1 carton rouge	= 3 points

- Un Carton Jaune vaut « Exclusion » de 3 mn ou 5 mn de durée selon le temps de jeu
- Un Carton Rouge vaut « Exclusion » jusqu'à la fin de la journée et réunion de la Commission de Discipline pour sanction éventuelle à suivre
- Les points de pénalité sont indépendants des essais marqués.
- Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.
- Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'Association Sportive et indiqués sur la feuille de match.